

N/REF : 30/10/2025 9H45 C:000502 I:15820
V/REF : 860364
V/Email reçu le Jeudi 30/10/2025 à 9H45

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0202
IMMEUBLE : LE MONTET -0202
24, RUE DU BOURBONNAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le

15 Novembre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes

LOCALISATION : 24 RUE BOURBONNAIS - MME KARADUMAN 07 53 72 81 34
APT 0502

MOTIF : - PRISE DU FOUR NE FONCTIONNE PAS
- PRISE DE LA CUISINE N'ACCEPTE QUE 2 APPAREILS

Donneur d'ordre : Mme M CADOREL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 12/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE PANNE ÉLECTRIQUE
CONSTAT : TABLEAU ÉLECTRIQUE PAS AUX NORMES CE QUI PROVOQUE DES
SURCHARGES ÉLECTRIQUES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
DEVIS A SUIVRE POUR REMPLACEMENT FUSIBLES ET INTERRUPTEURS DIFFÉRENTIELS
40A PAR DES DISJONCTEURS ET INTERRUPTEURS DIFFÉRENTIELS 63A

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 12/11/25 à 12H08 MARION.CADOREL@espacil.com

30/10 MSG LAISSÉ
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 12/11/25 A 12:07 MME M CADOREL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Vérif.familial instal.électrique	1	79,45
				79,45
		TOTAL H.T.		79,45
		T.V.A. a 10,00%		7,94
		TOTAL T.T.C.En EURO		87,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.